

→→→ Possibilités forestières 2023-2028



Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 051-51

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Des vérifications ont toutefois été réalisées afin de valider la nécessité de modifier les possibilités forestières actuelles.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	28 200	800	0	300	2 900	5 400	8 200	17 400	600	63 800
2023-2028	25 800	1 000	100	300	3 600	4 600	6 700	12 900	500	55 500
Δ	-9%	25%	-	0%	24%	-15%	-18%	-26%	-17%	-13%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Les facteurs de réduction sur les possibilités forestières sont, par ordre d'importance, les suivantes :

- ▶ Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières.
- ▶ Retrait de la limitation de la baisse des possibilités forestières pour les érables et le bouleau jaune appliquée pour 2018-2023
- ▶ Le retrait de la superficie à vocation acérico-forestière (1 354 hectares)
- ▶ Le retrait des pentes abruptes selon la nouvelle cartographie des pentes par LIDAR

L'intégration de la Stratégie préliminaire de production de bois régionale permet d'atténuer la baisse causée par les éléments précédents.

Éléments analysés

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 051-51 a été produit pour la période 2018-2023 et il n'y a pas de nouvel inventaire écoforestier disponible pour 2023-2028.

Le Forestier en chef a procédé à des analyses afin de vérifier si des éléments nouveaux justifient une mise à jour des possibilités forestières.

Éléments analysés

- ▶ Les perturbations naturelles survenues depuis 2018
- ▶ Une Stratégie préliminaire de production de bois régionale
- ▶ Un nouveau budget disponible pour l'aménagement forestier
- ▶ Une nouvelle cartographie des pentes par LIDAR
- ▶ La superficie à vocation acérico-forestière
- ▶ Les nouvelles aires protégées annoncées
- ▶ Les territoires d'intérêt faisant l'objet d'un consensus interministériel
- ▶ Les mesures d'harmonisation de portée stratégique appliquée sur le territoire
- ▶ Les modalités liées à la certification forestière

Certification forestière

Il n'y a pas de modalité de certification forestière considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	150	0	250	240
2023-2028	200	0	210	170
Δ	33%	-	-16%	-29%

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Diminution de la superficie de récolte en raison du retrait des érablières à vocation acérico-forestière et de l'intégration des cibles préliminaires de la Stratégie de production de bois régionale.

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	20	160	20	80
2023-2028	50	10	40	90
Δ	150%	-94%	100%	13%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Ajustement aux superficies suite à l'intégration des cibles préliminaires de la Stratégie de production de bois régionale.

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 689 389 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **490 880 \$**, soit 71 % du budget disponible

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	71 140	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	5 420	8%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	36 200	51%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	29 520	41%

Principaux changements dans le territoire

- ▶ Ajustement de la superficie selon les nouvelles catégories utilisées pour les possibilités forestières 2023-2028
- ▶ La diminution de la superficie destinée à l'aménagement forestier s'explique par le retrait des érablières à vocation acérico-forestière

Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*¹. Ces éléments pourront être considérés lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

¹<https://mfp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois>

Documentation complémentaire

Puisqu'il n'y a pas de nouveau calcul pour cette unité d'aménagement, la documentation présentée pour la période 2018-2023 demeure pertinente. Cette documentation présente les enjeux d'aménagement durable des forêts intégrés au calcul de la période précédente. Elle se trouve aux endroits suivants :

Rapport final pour la période 2018-2023

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/05151_Rapport_determination_v3.0.pdf

Décision du Forestier en chef pour la période 2018-2023

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/05151_fiche_determination_18_v3.pdf

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 11 mai 2021